

Le cannabis médical manque d'efficacité

L'Europe a étudié le cannabis médical : sur son usage dans les pays et sur son efficacité.

L'efficacité s'avère faible à modérée. Explications.

● **Anne SANDRONT**

L'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies a publié son premier rapport sur le cannabis à usage médical. Il en ressort que l'approche de l'Europe face à l'usage médical du cannabis ou des cannabinoïdes est extrêmement variée.

Certains pays, comme la Bulgarie, la Grèce, la Roumanie et la Slovaquie, n'autorisent aucun traitement à base de cannabis ; alors que le Danemark, l'Irlande, l'Espagne, la Croatie, la Pologne et la Slovénie autorisent les trois catégories de médicaments existant sur le marché.

Soigner avec de l'herbe

Les boutiques où l'on peut acheter des feuilles de cannabis brutes pour se soigner, comme dans les séries américaines, sont rares en Europe. Le cas des Pays-Bas est intéressant : ils n'autorisent que les médicaments à base de nabiximols, mais autorisent depuis 2003 la prescription de cannabis végétal pour traiter des symptômes, à

condition que les traitements standards et les médicaments enregistrés n'aient pas les effets désirés ou provoquent trop d'effets secondaires.

La Tchéquie autorise la même catégorie de médicaments que les Pays-Bas, mais ne les rembourse pas (et par conséquent, on ne les trouve pas sur le marché). Par contre, les préparations à base de cannabis végétal sont autorisées depuis 2013, par l'intermédiaire de 41 pharmacies. À l'origine, les plantes provenaient des Pays-Bas, mais depuis 2016, les pharmacies ont reçu les premières plantes produites en Tchéquie.

Des remèdes très efficaces

L'Observatoire européen des drogues s'est aussi penché sur les différentes études scientifiques sur l'efficacité du cannabis médical (à double aveugle, versus placebo), en précisant qu'il s'agit d'un « cliché instantané », qui peut évoluer au fil de nouvelles études et découvertes. En ce qui concerne les nausées et vomissements, dans le cadre de chimiothérapies, les cannabinoïdes se révèlent faiblement

efficaces. Et par ailleurs il y a de nouveaux antiémétiques (pour lutter contre les vomissements), que les nouvelles chimios provoquent moins de nausées.

Le Dronabinol, utilisé pour stimuler l'appétit des personnes souffrant du sida, est faiblement efficace et de moins en moins utilisé.

Le Nabiximol, utilisé pour contrôler les spasmes des patients qui souffrent de sclérose en plaques, a une efficacité modérée, de même que les cannabinoïdes utilisés pour les douleurs chroniques non cancéreuses, qui a un rendement à peine supérieur au placebo. Pour l'épilepsie réfractaire (qui ne répond pas aux traitements), l'efficacité est une fois de plus modérée. En ce qui concerne les soins palliatifs, les troubles du sommeil, de l'anxiété, la dépression, le syndrome du côlon irritable, les études sont encore insuffisantes pour se prononcer de façon définitive.

Malheureusement, il semble que le cannabis soit loin d'être la panacée espérée par de nombreux patients. ■

En Belgique, seulement le Sativex

L'e Sativex est un médicament à base de deux extraits de cannabis : le delta-9-tetrahydrocannabinol (THC) et le cannabidiol (CBD). Il est indiqué dans le traitement des symptômes liés à une spasticité (spasmes incontrôlés) modérée à sévère, due à une sclérose en plaque, chez des patients adultes n'ayant pas suffisamment répondu à d'autres traitements antispastiques. Ce médicament n'est remboursé

que pour cette indication, à condition d'être délivré par le pharmacien hospitalier, et sur prescription d'un neurologue. L'Agence fédérale des médicaments et des produits de santé (AFMPS) remarque que dans l'absolu, un médecin traitant pourrait prescrire le Sativex, sous sa pleine responsabilité et moyennant le consentement du patient.

Le Sativex a également été testé dans le cadre de traitement de la douleur. Mais ces

études ne sont pas encore terminées. Pour qu'il soit remboursé en tant que traitement de la douleur, un dossier doit être rentré à l'AFMPS.

La possibilité de délivrer la plante de cannabis médical est actuellement à l'étude. Dans l'intervalle l'importation de cannabis médical n'est pas permise. Et la culture de cannabis n'est en aucun cas autorisée en Belgique, même pas à fins médicales ou scientifiques. ■

VITE DIT

Quels médicaments au cannabis ? Si le marché belge ne compte que le Sativex, contenant du nabiximol, il en existe d'autres : Marinol et Syndros, contenant du dronabinol, Cesamet et Canemes, contenant du nabilone, et Epidiolex, à base de cannabidiol.

Effets secondaires Les effets

secondaires du cannabis médicinal sont assez similaires à ceux d'autres médicaments : vertiges, bouche sèche, désorientation, nausées, euphorie, confusion et somnolence. Comme il y a peu d'études à long terme, l'Observatoire européen a considéré les effets de la consommation récréative, et met en garde contre la

dépendance, et une série de problèmes mentaux et physiques. Mais on estime la dépendance au cannabis à 9 %, contre 32 % pour la nicotine, 23 % pour l'héroïne, et 15 % pour l'alcool. L'Observatoire s'inquiète de conséquences involontaires, comme des accidents de voiture, ou une consommation accidentelle par des enfants.